



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle **du 22 avril 2022**

Je remercie les personnes présentes et salue tout particulièrement les personnalités de l'assistance :

- Eliane TREMBLAY, présidente de l'Association Départementale des Chasseresses 44,
- M. Loïc CHOTARD, délégué départemental de l'UNUCR,
- M. Jean-Claude MESLE, photographe et auteur des tableaux qui ornent la salle.

Je vous transmets les excuses des personnalités suivantes :

- Dany ROSE, Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique,
- La garderie de l'OFB,
- Denis DABO, directeur de la FDC44,
- Mélanie GIRAUD, présidente de l'Association des Jeunes Chasseurs de LA,
- François ANDREU, président du CNB44,
- Jean-Philippe CHAVANNE, président de l'AD56, administrateur national AFMT et ANCGG
- Didier LEBLANC, président de l'AD53 et administrateur national de l'ANCGG
- Eric COIRRE, président de l'AD35,
- Me Cyril DUBREUIL, avocat,



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2021,
- Bilan financier et approbation des comptes au 31/12/2021,
- Election du bureau au sein du conseil d'administration,
- Rapport moral et d'activité du Président,
- Election du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration et des nouveaux administrateurs cooptés en cours d'année.
- L'AG sera suivie par la présentation d'un exposé intitulé « **recherche au sang et bonne balle** »
- Questions diverses.

Je propose la constitution du bureau de l'assemblée avec les administrateurs suivants :

Jean-Marie BLUM	Président,
Bertrand GAUTIER	Vice-Président
Jean-René LEMOINE	Trésorier

Vote de l'assemblée : la composition du bureau est acceptée à l'unanimité.

Exceptionnellement, l'assemblée générale du 10/09/21 n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal. Cette AG volontairement 'light' en période d'incertitude de pandémie et ne comportant aucun vote ni changement, nous n'avons pas jugé utile de rédiger un compte-rendu. Notons, cependant, que le thème sur l'analyse des accidents et incidents développé par M. Patrice FRICONNEAU de l'OFB a été particulièrement bien accueilli par l'ensemble de l'auditoire.

Présentation des comptes de l'exercice 2021 par le trésorier Jean-René LEMOINE.

Vote : les comptes de l'exercice 2021 sont adoptés à l'unanimité.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Dans sa séance du 12 décembre 2021 le CA a élu le bureau de la manière suivante :

- Président : Jean-Marie BLUM
- Vice-Président : Bertrand GAUTIER
- Trésorier : Jean-René LEMOINE
- Trésorier Adjoint : André ODIENNE
- Secrétaire : Robert VANZO
- Secrétaire Adjoint : Hubert de FONTENAY

Dans la séance du 4 mars 2022, les membres du CA ont coopté Martial PEYRE, Loïc CHOTARD et Christian SAUDEAU, comme administrateurs de l'association. Ils vous demanderont de confirmer lors de ces élections leurs postes au sein de notre association. La parole leurs sera laissée tout à l'heure pour qu'ils se présentent.

Rapport moral et d'activité

Membres de l'association :

Comme vous avez pu le constater dans la présentation des comptes, nous étions 106 à fin 2021 dont 57 abonnés à la revue Grande Faune. Ces chiffres sont constants depuis plusieurs années maintenant, mais il faut constamment déployer beaucoup d'énergie pour rester à ce niveau. Merci, à tous pour votre engagement. C'est évidemment très important pour la vie de l'association. Pour l'instant en 2022, nous sommes 62 au 21/04.

Je vous rappelle que nous pratiquons un tarif préférentiel pour les couples et les adhérents de l'AJC44 : 13 € au lieu de 26 €.

Abonnés à la revue Grande Faune :

L'ANCGG publie une excellente revue trimestrielle, au prix de 30 €, dont 3 € vont directement dans la caisse de l'AD. Depuis des années, le nombre des abonnés se situe aux alentours de 65 %. Nous pouvons faire mieux !



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Quelques exemplaires gratuits sont à votre disposition à l'accueil pour que vous puissiez vous faire une opinion sur la qualité de cette revue. Je vous encourage à la consulter et à vous y abonner.

L'écho des bois et des bocages

Depuis plusieurs années, nous avons beaucoup de mal à nous tenir au calendrier de parution de notre bulletin de liaison. La confection et la réalisation de cette petite revue nécessitent une technicité qui nous fait défaut, malgré la bonne volonté des administrateurs en charge de cette tâche. Si dans cette assemblée ou dans votre entourage quelqu'un d'entre vous avait la compétence pour la mise en page de notre revue, merci de le faire savoir. Nous l'accueillerons avec plaisir.

Site informatique :

Le site www.ancgg.org/ad44 maintenu à jour par notre secrétaire Robert VANZO depuis 2011 est sur le point d'évoluer et sera prochainement remplacé par un nouveau dont la trame nous est suggérée par l'ANCGG. Là aussi, nos compétences informatiques ne suffisent plus et nous cherchons des bénévoles qui pourraient s'en charger. Ce qui nous manque, c'est essentiellement la maîtrise des nouveaux outils. Vous nous seriez d'une grande aide en venant nous épauler. D'avance, merci. L'ANCGG nous apporte, bien sûr, son concours dans la création de ce nouveau site.

Réunions du conseil d'administration

En 2021, le Conseil s'est réuni 6 fois. Le plus souvent en téléconférence, mais aussi en présentiel quand cela était possible. Depuis le début de l'année 2022, nos réunions continuent à se faire parfois en visioconférence, ce qui nous convient mieux et nous donnent plus de souplesse et de disponibilités. Je pense que cette solution sera exploitée au maximum.

Brevet Grand Gibier :

Toujours en raison de la pandémie et des difficultés à se réunir, nous avons opté pour des formations via des modules YouTube. Quelques séances en présentiel, notamment pour les révisions, le brevet blanc et le tir, ont bien sûr été assurées en tenant compte des mesures barrière. Le résultat a été au-delà de nos espérances puisque sous la responsabilité d'André ODIENNE, 100% de candidats ont obtenu le sésame. Félicitations aux candidats mais aussi à André qui a su les motiver et les former.

Pour votre information, le brevet créé en 1991 compte maintenant plus de 23 000 brevetés au niveau national. Avec 86 brevetés, notre contribution est évidemment modeste mais en progression.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Formation chasse individuelle

Depuis 2017, nous organisons des formations chasse individuelle. Vous avez déjà été 73 à en bénéficier sur le département. De plus, 45 chasseurs d'Ille et Vilaine ont également pu en bénéficier et cette année encore nous avons été sollicités pour assurer une formation dans le 35.

Pour la Loire-Atlantique, nous envisageons de renouveler une session le samedi 18 juin dans ces locaux du Bois de la Vente. Vous pouvez vous y inscrire à l'accueil. Le prix pour la journée est fixé à 15 euros et est réservé à nos adhérents, mais rien ne vous interdit d'adhérer si vous ne l'êtes pas encore ou plus.

Perfectionnement au tir en milieu ouvert adapté à la chasse

Dominique GOURMAUD et Christophe KIRION ont tous deux été formés par un professionnel du tir sous la tutelle de l'ANCGG, et ainsi autorisés à organiser ces stages de perfectionnement. Nous avons cherché longtemps un terrain adapté et sécurisé, sans succès. Nous nous sommes donc tournés vers le stand de tir de Saint-Michel Chef Chef avec lequel nous avons un accord pour le réglage annuel des armes depuis 14 ans. Nous avons obtenu la privatisation du stand de tir de la STMT le vendredi 13 mai 2022 afin d'y organiser cette formation. En raison de l'ouverture à leurs licenciés les lundis, mercredis, samedis et dimanches, il n'a pas été possible de réserver une date en week-end. Si vous voulez y participer, nous prenons dès ce soir les réservations. Vous vous adresserez au bureau de l'accueil. Pour des raisons pédagogiques et de sécurité le nombre de places est limité à 10 participants. Après cette première journée et en fonction du succès, nous en programmerons d'autres. Nous avons décidé de pratiquer le prix le plus bas possible en tenant compte du coût de la formation de nos deux bénévoles ainsi que de la location du stand de tir.

Ce coût est fixé à 60 euros par personne et est réservé à nos adhérents uniquement. Pour ceux qui ne le seraient pas, il est toujours temps de le devenir. Il vous faudra prévoir une carabine équipée d'une lunette parfaitement réglée dans le calibre de chasse de votre choix, 40 cartouches du même type pour la journée, une protection auditive efficace, vous allez entendre 400 détonations dans un milieu plus bruyant que dans la nature en raison du pas de tir couvert et pour partie en béton, une canne de pirsch bipode ou tripode et un équipement adapté à la météo. Vous serez amenés à tirer progressivement entre 15 et 100 m.

Journée nationales ANCGG

Nous n'y avons pas participé depuis 2 ans toujours pour raison de pandémie. Nous nous y rendrons cette année. Elles se dérouleront à Saint-Aignan sur Cher les 3 et 4 juin prochains ce qui nous donnera de nouveau l'occasion de rencontrer des représentants de toutes les régions ainsi que nationaux qui ont pour beaucoup changé depuis la dernière Assemblée Générale en 2019 qui avait eu lieu dans le Morbihan.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Participation à l'élaboration des plans de chasse

Comme chaque année depuis 2007 nous participons à la commission fédérale des plans de chasse chevreuils et cerfs du département. Je souligne, une fois de plus, la qualité du travail fourni par le service technique de la fédération. Le parcellaire en Loire-Atlantique conduit à traiter près de 1200 demandes, et ceci représente un travail considérable de mise à jour des territoires, et de traitement des dossiers qui nous sont présentés de façon irréprochable.

Etude des mâchoires de cervidés

Depuis 3 ans, une étude post-mortem des grands cervidés du département est menée par la fédération avec la collaboration de Marc COLYN, chercheur retraité du CNRS. A ce titre, les mandibules des cerfs et biches prélevés à la chasse sont collectées et analysées. Les résultats des analyses ADN permettent d'établir la circulation et les origines des animaux sur le département et ainsi comprendre l'explosion spatiale de l'espèce que nous constatons depuis quelques années.

Les travaux présentés aux attributaires de plan de chasse ont mis en évidence des anomalies flagrantes dans la gestion du cheptel. Les cerfs et biches du Gâvre et de l'Ouest de la voie Rennes – Nantes sont issues de la même souche, c'est-à-dire de lâchers d'animaux, dans les années 70, dont on retrouve la trace dans les archives de Chambord. En revanche, à l'Est de la voie rapide, le constat de la réintroduction d'animaux de souches plus proches du maral que de l'élaphe et donc obtenues par des croisements avec des cervidés d'Europe de l'Est est démontré. Outre l'ADN comparée à plusieurs milliers de résultats stockés dans les fichiers du muséum d'histoire naturelle, la taille et le poids des animaux confirment des lâchers d'origine inconnue.

Il va sans dire que nous ne cautionnons pas ces pratiques, quelle que soit l'espèce d'ailleurs. Il ne semble pas y avoir de vase communicant entre le noyau principal et cette partie du département, comme le démontre l'étude en cours, la fédération a pris l'option de les gérer en attribuant des bracelets aux détenteurs des plans de chasse concernés dans les mêmes proportions que pour les cerfs élaphe. L'avenir nous dira si cette option, qui a le mérite de fixer une ligne de conduite, est la bonne. Pour mémoire, l'introduction d'animaux sauvages dans la nature nécessite une autorisation de la DDPP, ce qui n'a pas été le cas, il s'agit donc d'introductions illégales.

Autre constat, 75% des bracelets indifférenciés attribués ces dernières années ont été utilisés sur des mâles. Or, s'ils ont été accordés, c'est dans l'objectif de ne pas augmenter l'aire de répartition de l'espèce. En prélevant essentiellement des mâles, les gestionnaires contribuent à faire perdurer une situation non souhaitable.

Enfin, et pour terminer sur une note positive, le retour de ce matériel génétique est plutôt satisfaisant puisque environ 90% des animaux prélevés ont pu être analysés. Sachant que quelques cas sont identifiés car confiés à la taxidermie. On peut évidemment faire mieux.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Système d'Information sur les Armes (SIA)

A l'invitation de la fédération, Christophe et moi avons assisté à la présentation du SIA en préfecture de Nantes. Ce système a pris le relai du fichier AGRIPPA dans lequel était enregistrées toutes les armes des chasseurs et des tireurs sportifs. Avec SIA, vous avez l'obligation de créer votre compte SIA si : vous êtes chasseur et possédez au moins une carabine à canon rayé, un fusil semi-auto ou un fusil acquis après le 5 septembre 2013. Ce compte peut être créé depuis le 8 février 2022 et devra être fait avant le 1^{er} juillet 2023 en vous connectant sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Vous aurez besoin des documents scannés suivants :

Carte d'identité recto-verso ou passeport,
Permis de chasser,
Validation en cours, (facultatif pour la création)
Justificatif de domicile.

Si tout se passe bien, vous avez alors accès à votre râtelier virtuel et vous verrez apparaître les armes enregistrées à votre nom et importées du fichier AGRIPPA. Il vous sera attribué un numéro SIA à conserver et indispensable pour effectuer toute transaction sur les armes.

Si vous ne voyez aucune arme ou si vous constatez des erreurs, vous avez la possibilité d'apporter des ajouts, des modifications ou des suppressions pendant 6 mois à partir de cette création de compte. Passé ce délai, il vous faudra vous adresser à l'administration pour toute modification.

A partir de ce fichier, tout achat ou vente, tout entretien chez l'armurier mettra instantanément votre râtelier numérique à jour. A compter du 1^{er} juillet de cette année, vous pourrez éditer instantanément votre carte européenne des armes depuis votre domicile.

D'autres dates d'accès à ce nouveau SIA sont prévues pour les tireurs sportifs, les détenteurs d'armes héritées ou trouvées, les collectionneurs.

Vous pouvez vous faire aider dans cette démarche par votre armurier, qui peut vous facturer ses services ou votre fédération. Christophe et moi pourront également vous aider et vous donner des conseils. Si vous ne disposez pas de matériel informatique, vous pouvez vous rendre dans un point d'accueil numérique de la préfecture, des permanences seront organisées à raison d'au moins une journée par semaine.

Pour finir, sachez qu'à partir de juillet 2023, les armes qui n'ont pas été validées et pour lesquelles le détenteur n'aura pas créé de compte SIA, sont susceptibles d'être saisies.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

La recherche au sang

Le sujet sera développé plus amplement tout à l'heure à l'occasion de notre exposé présenté par Loïc.

Le réglage des armes

Les séances de réglage des armes que nous organisons tous les ans connaissent un niveau de participation insuffisant au regard du nombre de permis validé dans le département, mais reste équivalent d'année en année. Nous sommes convaincus que, outre le plaisir qu'en retire le chasseur d'avoir une arme bien réglée, nous participons ainsi à la sécurité et à l'efficacité de la chasse.

La prochaine séance de réglage est prévue le samedi 28 mai, sur le stand de tir habituel de la STMT à St Michel Chef Chef en matinée uniquement. Ceci pour répondre à la demande croissante des chasseurs qui pratiquent en période d'ouverture anticipée. Le réglage avant l'ouverture générale aura lieu, toute la journée, le 10 septembre prochain.

Suite à notre demande, transmise par le Président Dany ROSE au Président Willy SCHRAEN, la FNC s'est rapprochée de la FFT pour simplifier l'utilisation des stands de tir affiliés et ainsi accepter les chasseurs dans leurs installations. Nous attendons leurs réponses et les retombées au niveau national. En raison de l'actualité, ces négociations sont très longues, notre demande initiale datant de 2019.

Chevrotine

A l'occasion de diverses réunions de secteur, la fédération a évoqué une pétition par laquelle certains chasseurs du Pays de Retz demandaient le retour de la chevrotine pour la chasse du sanglier.

Nous sommes absolument opposés à cette munition interdite depuis 40 ans, d'un autre temps et dangereuse. Cette interdiction est la conséquence de divers constats et notamment d'un rapport commandé par le Ministère de l'Environnement à l'Office National de la Chasse en 1982 qui a conclu à son insuffisance létale dès 15 m et à la probabilité de ricochets croissants avec le nombre de projectiles. A 20 m, la couverture de la gerbe est trop clairsemée pour garantir la mort d'un sanglier.

Les tentatives de retour à cette munition dangereuse et inefficace se sont multipliées depuis une vingtaine d'années amenant l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier à de nouvelles études en 2005, 2009 et 2014. Ces dernières ont toutes démontrées les mêmes carences et dangers que l'étude de 1982.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Aujourd'hui, la raison invoquée pour son retour est la prévention des accidents de chasse. Cette motivation est tout à fait louable, mais si son utilisation peut sembler une solution aux yeux de certains, elle nécessiterait les mêmes précautions vis-à-vis de l'environnement que la balle. Son usage ne permettrait pas de déroger aux règles de sécurité à la chasse, à savoir, l'organisation méthodique et préparée de la battue, le placement des chasseurs, la matérialisation de l'angle des 30°, l'interdiction de tirer en direction des routes, des chemins, des voies ferrées, des voies navigables, des habitations, des bâtiments agricoles, des véhicules en stationnement, et de tout obstacle susceptible d'abriter des personnes ou des animaux domestiques.

Je vous renvoie à l'excellent exposé présenté par l'OFB lors de notre AG de septembre dernier qui a démontré que presque tous les accidents et incidents, sont consécutifs à la violation des règles de sécurité et ce, quelle que soit la munition utilisée.

Les diverses études citées précédemment ont toutes démontrées que si dans le cas de marcassins et de bêtes rousses, la chevrotine peut avoir une certaine efficacité à très courte distance, ce n'est plus du tout le cas dès 35 kg, même si de façons isolées, il existe des cas qui démontrent le contraire. Ceci n'est d'ailleurs vrai que si la distance maximale de 15 m est respectée et si un nombre significatif de plombs atteint l'animal dans la zone vitale. Dans le domaine de l'appréciation des distances, de la taille des animaux et dans l'effervescence de la chasse, nous pouvons être sûrs que ces précautions seront difficiles voire impossibles à respecter. Au-delà de 35 kg il est peu probable que les plombs de 6,2 mm de diamètre et d'un poids de 1.4 g chacun aient une pénétration suffisante pour tuer rapidement l'animal. A titre de comparaison, l'énergie délivrée par chaque plomb est nettement inférieure à celle d'une balle de 22 LR.

Il s'en suivrait, une lente agonie indigne de chasseurs responsables. Le prélèvement par la chasse des animaux sauvages n'est acceptable que si nous utilisons des moyens efficaces susceptibles de donner la mort rapidement.

La chevrotine qui semble être utilisé en battue de destruction sous la responsabilité d'un Lieutenant de Louveterie ne doit en aucun cas être utilisé à la chasse. Ne mélangeons pas battue administrative et chasse.

Les conditions nébuleuses par lesquelles son retour a été obtenu temporairement dans le département des Landes, ne doivent en aucun cas favoriser sa légalisation.

Nous avons fait part de notre point de vue à la fédération, à l'OFB et à la préfecture pour que son interdiction ne soit pas levée par méconnaissance du sujet.

Notre charte des chasseurs de grand gibier précise dans ses objectifs d'utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates, afin que les tirs s'effectuent dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus humanitaire. En conséquence, nous demandons à nos adhérents, qui ont tous acceptés notre charte en signant leur adhésion, de ne pas participer à des battues dans lesquelles il est demandé aux participants d'utiliser la chevrotine, pas plus que la centmetri.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Formation décennale obligatoire

Elle a démarré en présentiel et sur internet dans notre département. Tous les chasseurs doivent l'avoir suivie une première fois d'ici 2030. Inscrivez-vous, la sécurité, c'est le sujet qui a le plus d'importance dans la pérennité de notre activité de chasse.

Partie civile affaire de braconnage du 13/11/2019 notamment contre Jean-Claude BIZEUL et Hubert MONNIER

Dans les faits constatés par l'ONCFS et l'action judiciaire défendue par Me Cyril DUBREIL, nous nous sommes portés partie civile conjointement à la fédération des chasseurs 44. Après plusieurs reports d'audience et un appel, le jugement a été rendu par la Cour d'Appel de Rennes le 4 octobre 2021. Ils ont été jugés coupables et condamnés à verser à la FDC et l'ADCGGLA des dommages et intérêts et des frais de procédure. En outre, le permis de chasser leur a été retiré avec interdiction de redemander un permis pendant 1 an.

Pétition lancée par Willy SCHRAEN, président de la FNC.

Elle demande une enquête parlementaire sur le fonctionnement des associations ou organismes se réclamant d'intérêt général et qui agissent ouvertement contre des activités légales comme la chasse et la pêche. Les entraves, les violences, l'intrusion et les dégradations soi-disant au nom de la cause animale doivent faire l'objet d'un contrôle renforcé ainsi que la refonte du régime des dons et des donations, mais aussi autoriser l'action en justice contre les associations qui ne bénéficient pas d'un agrément administratif pour leur activité. Nécessitant 100 000 signatures avant le 15 août, elle se situe à peine aux alentours de 60 000. Mobilisons-nous et invitons nos amis et familles à souscrire en ligne pour qu'elle aboutisse absolument. C'est très important, l'ouverture d'une enquête parlementaire est conditionnée par l'obtention de ce seuil de 100 000. Il en va de l'avenir de notre passion. Si vous ne l'avez fait, prenez cinq minutes, c'est très facile. Nous sommes plus d'un million de pratiquants.

<https://petitions.senat.fr> ou par le site de la fédération ou encore en cliquant sur le lien dans le Flash Info n°234.

Nous accueillons comme chaque année depuis 2010, le Rallye des trois Rivières

Un grand merci à Bernard POIGNANT et à ses sonneurs, sans qui, notre AG n'aurait pas la même saveur. Aujourd'hui, ils sonneront dès l'apéritif pris sous le préau, ce qui leurs permettra de laisser libre court à leur passion.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

La formule du buffet

Nous avons quelque peu changé le déroulement du repas, en disposant le buffet différemment, ce qui devrait éviter de créer un bouchon et permettre un accès plus facile. Nous disposerons quelques tables pour ceux qui voudraient s'asseoir. Les administrateurs se chargeront de les disposer pendant l'apéritif.

Nos articles logotisés

Les différents articles de l'ADCGGLA ainsi que de l'ANCGG sont en vente dans l'entrée comme d'habitude. Vous y trouverez également plusieurs ouvrages de Jean-Claude MESLE, photographe, dont son dernier DVD d'une durée de 52 mn, ce film court métrage nous emmène au fil des saisons dans les forêts, le bocage, les landes, les étangs et les rivières observer les animaux sauvages de l'Ouest de la France.

Jean-Claude nous prête tous les ans des photographies parmi lesquelles celles exposées sur les panneaux. Pour ceux qui seraient intéressés, elles sont à vendre.

Vote des administrateurs sortants et des nouveaux administrateurs – Hubert de FONTENAY se charge de recueillir vos bulletins et constitue le bureau de dépouillement avec 2 assesseurs

Pour mémoire, le conseil d'administration dans sa séance du 3 mai 2010 a procédé au tirage au sort des membres sortants par tiers.

Ainsi pour l'élection 2022, nous avons la candidature des administrateurs sortants et des cooptés suivants :

- Robert VANZO,
- Christophe KIRION,
- Stéphane TACIN,
- André ODIENNE,
- Loïc CHOTARD, coopté,
- Christian SAUDEAU, coopté,
- Martial PEYRE, coopté

Au cours de l'année, Anne-Claire BOUTIN, Joseph BOUTIN et Bruno du COLOMBIER ont présenté leur démission. Jean-Luc MILLECAMPs n'a pas souhaité continuer sa mission de Président, reste toutefois administrateur. Le conseil tient à le remercier d'avoir assuré pendant ces deux années difficiles la présidence de notre association.

Bruno RIOUX, dont le mandat se termine ne souhaite pas se représenter en raison de ses nombreuses autres activités.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Je laisse la parole à Loïc CHOTARD, Christian SAUDEAU et Martial PEYRE qui ont été cooptés par le conseil d'administration et leur permettre de se présenter. Je souhaite que vous validiez leur cooptation.

Voilà, j'en ai terminé, je sou mets ce rapport moral et d'activités à l'adoption de l'Assemblée Générale.

VOTES :

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

Le dépouillement du vote a conclu à l'élection des 7 administrateurs avec 30 voix sur 31 votants.

Questions diverses

La parole est laissée à **Loïc CHOTARD** qui va nous parler de : “ **Recherche au sang**”

Je prendrai sa suite pour faire quelques commentaires sur les « **Bonnes balles** ».

Clôture de l'assemblée générale ordinaire et invitation au pot de l'amitié offert par notre association. Pour ceux qui souhaitent rester dîner, il reste encore des repas à vendre.

L'apéritif est pris sous le préau et il est agrémenté de fanfares sonnées par 6 sonneurs du Rallye des Trois Rivières auxquels se sont joints Loïc et Jérôme.

Pendant ce temps, la salle est aménagée pour le buffet, où chacun pourra se servir et s'asseoir.
